


CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE NANCY
1, Rue du Docteur ARCHAMBAULT
BOITE POSTALE 11010 54521 LAXOU Cedex

INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE

CONCOURS D'ENTREE DOSSIER DE CANDIDATURE EPREUVES DE SELECTION 2011

 SECRETARIAT : 03 83 92 51 46

 FAX : 03 83 92 68 59

ifcs@cpn-laxou.com

Siret : 265 400 119 00284 APE 8610 Z

N° enregistrement : 41.54.P0048.54

JUILLET 2010

SOMMAIRE

<u>1 DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES AU CONCOURS</u>	<u>3</u>
<u>2 DOSSIER D'INSCRIPTION</u>	<u>4</u>
<u>3 LES EPREUVES DE SELECTION</u>	<u>5</u>
<u>4 DISPOSITIONS DIVERSES</u>	<u>6</u>
<u>5 CALENDRIER</u>	<u>6</u>

1 DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES AU CONCOURS

AGREMENT :

L'Institut de Formation des Cadres de Santé du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou est agréé pour dispenser la formation débouchant sur le diplôme de Cadre de Santé pour un quota de 35 étudiants¹ d'un des diplômes suivants :

- Infirmier Diplômé d'Etat ;
- Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat ;
- Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat
- Infirmier de Secteur Psychiatrique Diplômé d'Etat ;
- Infirmière Puéricultrice.

CONDITIONS :

Les candidats doivent :

1. Etre titulaires d'un diplôme ou autre titre permettant d'exercer la profession infirmière².
2. Avoir exercé pendant au moins quatre ans, à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection, la profession infirmière³.
3. Avoir déposé auprès de l'Institut de Formation des Cadres de Santé du Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou un dossier d'inscription⁴.

COUT : Les droits d'inscription à la formation se montaient pour l'année scolaire 2009-2010 à 9250 € (70 % dès la date de la rentrée de septembre 2010 ; 30 % au 30 juin 2011)(Le coût pour 2010-2011 sera arrêté en septembre 2010).

DEPOT DU DOSSIER :
du 3 JANVIER au 20 JANVIER 2011
Tout dossier déposé au secrétariat de l'IFCS au-delà de ces limites ne sera pas accepté

¹ Arrêté de capacité de fonctionnement du Conseil Régional du 15/01/2010.

² Article 4 de l'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé.

³ Article 2 de l'arrêté du 16 août 1999 modifiant l'arrêté du 18 août 1995.

⁴ Article 6 de l'Arrêté du 16 août 1999 modifiant l'arrêté du 18 août 1995.

2 DOSSIER D'INSCRIPTION

Dossier à déposer au secrétariat de l'IFCS du 3 janvier au 20 janvier 2011 au plus tard

1. Une fiche de candidature à renseigner ci-jointe.
2. Une copie des vos diplômes certifiée conforme par vos soins sur l'honneur.
3. Une attestation de l'employeur, ou des employeurs, justifiant des **quatre** années d'exercice à temps plein ou une durée de quatre ans d'équivalent temps plein au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection de la profession infirmière, ou pour les candidats exerçant dans le secteur libéral, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et tous autres documents permettant de justifier des modes d'exercice.
4. Un certificat médical d'un **médecin agréé**¹ attestant l'aptitude physique, et l'absence de contre indication **au suivi de la formation**.
5. Un certificat médical attestant que le candidat est à jour des vaccinations obligatoires prévues par l'article L.10 du code de la santé publique.
6. Une attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou de l'organisme de financement concerné ou à défaut un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de scolarité.
7. Un chèque de **87 €** correspondant au droit d'inscription aux épreuves du concours à l'ordre du Trésor Public.

IMPORTANT : le dossier pour l'épreuve d'admission en 4 exemplaires² sera à déposer pour le **1^{er} Avril 2011** au plus tard

¹ **Liste des médecins agréés** disponible auprès de chaque DASS. Le certificat doit impérativement faire apparaître la mention : **Je soussigné, Médecin agréé**....

² Description de la nature du dossier dans le chapitre « Epreuve d'admission » page suivante.

3 LES EPREUVES DE SELECTION

Les épreuves de sélection sont les suivantes :

1. **EPREUVE D'ADMISSIBILITE : le MARDI 1^{er} mars 2011 de 13 H 30 à 17 H 30. (appel 13 H)**

Les convocations à cette épreuve sont adressées aux candidats quinze jours au moins avant la date de l'épreuve, à compter de la date limite de dépôt des dossiers de candidature.

Cette épreuve écrite et anonyme, d'une durée de quatre heures, notée sur 20, consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social. Elle a pour but de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20

Résultats affichés à l'I.F.C.S. le 17 Mars 2011 à partir de 14 H
et consultables sur le site ifcs@cpn-laxou.com

2. **EPREUVE D'ADMISSION : les 18, 19, 20 et 21 Avril 2011**

3. L'épreuve d'admission se déroule à partir d'un dossier rédigé par le candidat¹ (**A remettre en 4 exemplaires au plus tard pour le 1^{er} avril 2011**) qui se compose :

1. D'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes;
2. D'une présentation personnalisée portant sur :
 - Son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations ;
 - Ses conceptions de la fonction de cadre et ses projets.

Cette épreuve, notée sur 20, comporte, outre l'examen du dossier, un exposé oral de dix minutes, au cours duquel le candidat présente son dossier, et un entretien de vingt minutes.

*Exposé : 10 minutes
Entretien : 20 minutes
Epreuve notée sur 20*

Les convocations à cette épreuve sont adressées aux candidats quinze jours au moins avant la date de l'épreuve, à compter du jour de publication de la liste des candidats admissibles.

La note finale est la somme de la note d'admissibilité et de la note d'admission. Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.

Le jury, dresse la liste des candidats admis, ainsi qu'une liste complémentaire destinée à pourvoir les places vacantes en cas de désistement.

Résultats affichés à l'I.F.C.S. le 29 Avril 2011 à partir de 14 H
et consultables sur le site ifcs@cpn-laxou.com

¹ Ce dossier ne devrait pas excéder une dizaine de pages.

4 DISPOSITIONS DIVERSES

Les candidats domiciliés dans les départements ou territoires d'outre-mer peuvent demander à subir sur place l'épreuve d'admissibilité pour l'institut de leur choix. Cette demande est faite au directeur de l'institut choisi qui apprécie l'opportunité d'organiser sur place cette épreuve, en liaison avec le directeur département des affaires sanitaires et sociales ou la haute autorité territoriale concernée.

Les candidats domiciliés à l'étranger peuvent demander à subir sur place l'épreuve d'admissibilité pour l'institut de leur choix. Cette demande est faite au directeur de l'institut choisi qui apprécie l'opportunité d'organiser sur place cette épreuve, à la demande ou avec l'assentiment des représentants français dans le pays considéré.

5 CALENDRIER

DU 3 JANVIER AU 20 JANVIER 2011 : Date limite de dépôt des dossiers au secrétariat de l'IFCS.

MERCREDI 26 JANVIER 2011:...Envoi des convocations aux candidats inscrits.

MARDI 1^{er} MARS 2011 :.....Epreuve d'admissibilité : de 13 H 30 à 17 H 30
Domaine de l'Asnée, 11, rue de Laxou
54500 VILLERS LES NANCY

JEUDI 17 MARS 2011 :.....A partir de 14 H affichage des résultats à l'I.F.C.S.
Envoi des résultats aux candidats.

MERCREDI 23 MARS 2011 :.....Envoi des convocations à l'oral.

VENDREDI 1^{er} AVRIL 2011 : Date limite de dépôt des dossiers à l'I.F.C.S. pour l'épreuve d'admission.

Les 18, 19, 20, 21 AVRIL 2011:...Déroulement de l'épreuve d'admission.

VENDREDI 29 AVRIL 2011:.....A partir de 14 heures, affichage des résultats à l'IFCS et envoi aux candidats.